

Spécial Budget 2022

Date de parution: Avril 2022

Le mot du Maire

Chers habitants d'Aschères le marché,

Sommaire :

Page 1 :

- Le mot du Maire
- Le Budget communal 2022
- Bonne résolution 2022

Page 2 :

- Principales rubriques du Budget

Page 3 :

- Parcs éoliens, c'est reparti
- Demandes de travaux

Page 4 :

- Comité des fêtes
- Compostelle
- Paris-Nice

Une nouvelle séquence politique s'ouvre avec ce dimanche 24 avril dernier l'élection d'Emmanuel MACRON à un second mandat de cinq ans. Dans notre commune, vous avez été 651 à voter sur 779 inscrits, soit un taux de participation de 83,57 %. Nous nous retrouverons prochainement pour les élections législatives qui se dérouleront les 12 et 19 juin prochains. Le renouvellement des Députés qui siègent à l'Assemblée Nationale est un autre rendez-vous important de la vie du Pays.

Autre sujet sensible de l'actualité, le monde se porte mal en ce moment, frappé de plein fouet par les excès dévastateurs d'un tyran. Depuis plusieurs semaines, des milliers d'innocents sont meurtris, blessés ou tués. Merci aux nombreux Français qui viennent en aide aux Ukrainiens soit par les dons, soit en les hébergeant soit en allant sur le terrain leur porter vêtements et nourriture.

Dans l'actualité locale, vous avez certainement appris la disparition de notre médecin Marie-Laure ARCHAMBAULT. Nous avons tous une pensée pour sa famille qui doit surmonter cette douloureuse épreuve. Une nouvelle plus heureuse, à partir du mois de juillet, un nouveau médecin, Sonia MARZOUK, prendra ses fonctions au cabinet médical au 2 Grande Rue acquis par la commune. Pierre ARCHAMBAULT, notre médecin qui devait prendre sa retraite fin juin devrait continuer encore quelque temps. Merci à lui.

Un binôme d'infirmières intégrera le deuxième bâtiment au 1 route de Tressonville à partir de septembre.

Les associations pleines d'énergie reprennent leurs activités après des mois difficiles face aux conditions sanitaires devenues heureusement plus favorables.

Comme vous avez pu le constater, le chantier des 6 éoliennes de la commune est commencé. Celles-ci devraient être livrées au mois d'août pour être opérationnelles en fin d'année.

Toute l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter le meilleur et un agréable printemps.

Votre Maire,
Christian LEGENDRE

[Le Budget communal 2022](#)

Comme chaque année le budget primitif de la commune a été proposé par le maire et voté par le conseil municipal (le 05 avril 2022). Il doit être voté avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au préfet dans les 15 jours qui suivent son approbation.

La structure d'un budget comporte différentes parties : la section de fonctionnement et la section d'investissement qui se composent chacune d'une colonne dépenses et d'une colonne recettes. Chaque section doit être équilibrée en dépenses et en recettes.

Les principales rubriques vous sont présentées en page 2.

[Bonnes résolutions 2022 :](#)

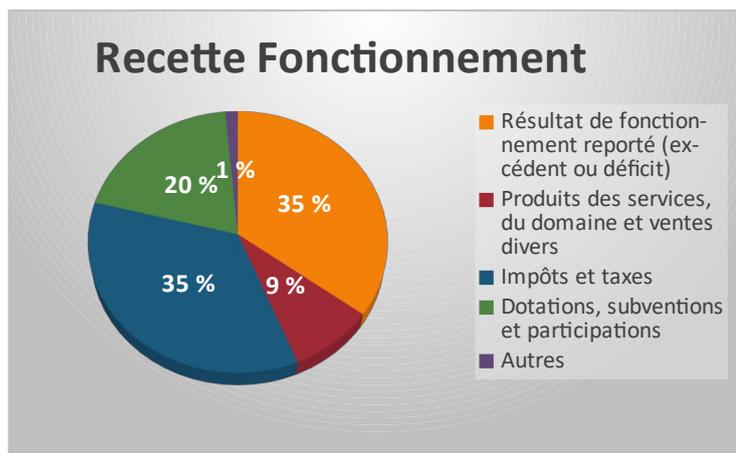
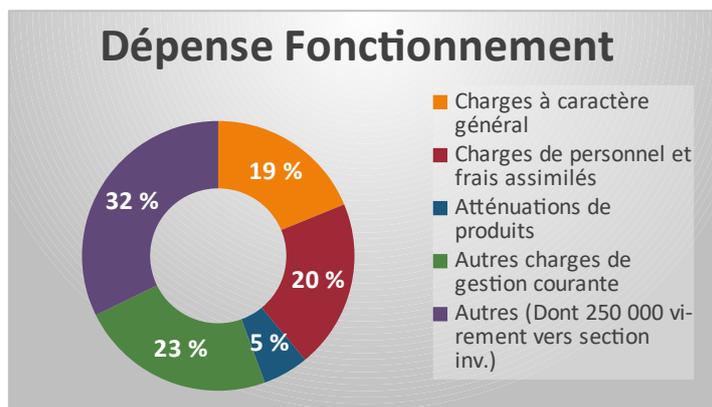
Le conseil municipal remercie la population pour le respect des consignes concernant le retrait des poubelles du trottoir après le passage de la société de ramassage.



Merci à tous pour ces efforts et continuons dans ce sens.

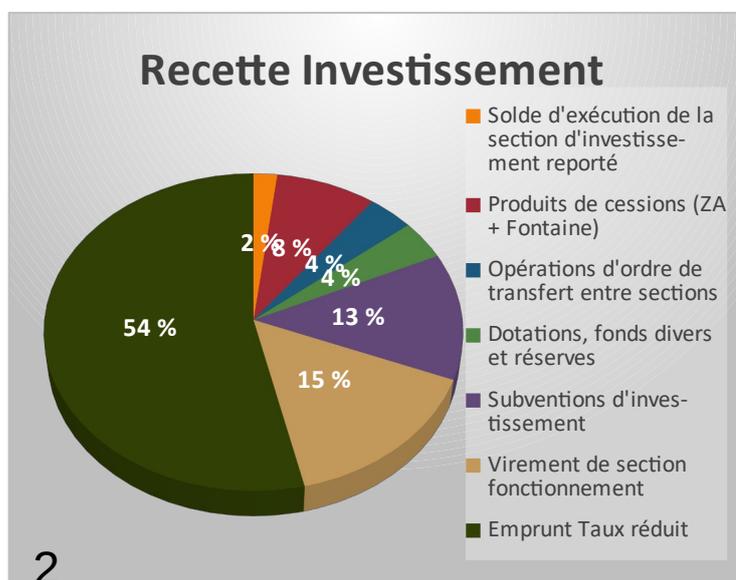
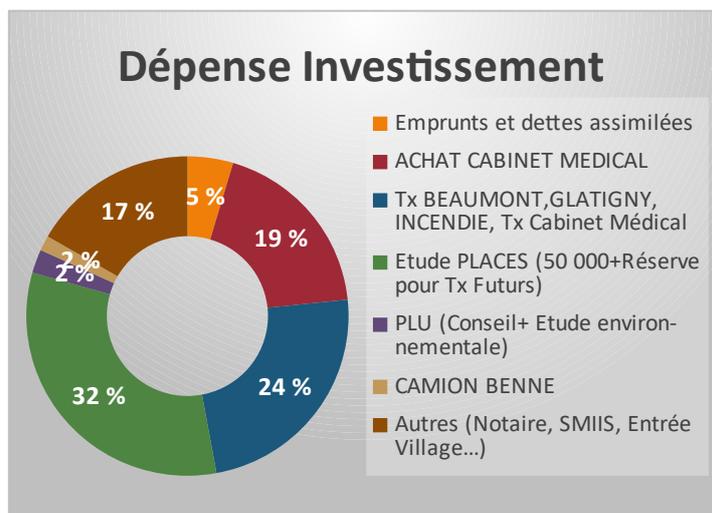
Le Budget communal 2022:

Dépenses de Fonctionnement	€
Charges à caractère général	226 500
Charges de personnel et frais assimilés	244 000
Atténuations de produits	65 700
Autres charges de gestion courante	281 400
Autres (dont 200 000 € + 50 000 € virement vers section investissement)	388 833
Total	1 206 433



Recettes de Fonctionnement	€
Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	423 178
Produits des services, du domaine et ventes divers	105 745
Impôts et taxes	423 860
Dotations, subventions et participations	236 500
Autres	17 150
Total	1 206 433

Dépenses d'investissement	€
Emprunts et dettes assimilées	59 792
ACHAT CABINET MEDICAL	245 000
Tx BEAUMONT, GLATIGNY, INCENDIE, Tx Cabinet Médical	310 000
Etude PLACES (50 000+Réserve pour Tx Futurs)	421 344
PLU (Conseil+ Etude environnementale)	31 110
CAMION BENNE	20 000
Autres (Notaire, SMIIS, Entrée Village...)	217 900
Total	1 305 147



Recettes d'investissement	€
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	25 670
Produits de cessions (ZA + Fontaine)	109 000
Opérations d'ordre de transfert entre sections (Dotation amortissements)	50 000
Dotations, fonds divers et réserves	52 000
Subventions d'investissement	168 477
Virement de section fonctionnement	200 000
Emprunt taux réduit	700 000
Autres	0
Total	1 305 147

PARCS ÉOLIENS : mise en service début 2023

Il y a trois ans, les fondations étant réalisées, la société Abo-Wind stoppait le chantier de construction du parc éolien des Breuils, suite à l'arrêt d'activité du fabricant allemand de turbines.

Une solution de remplacement a été trouvée avec NORDEX, en adaptant les fondations existantes. Le chantier a donc repris et on le constate déjà dans les champs environnants. Les éléments constituant les éoliennes devraient arriver en août et être assemblés d'ici fin d'année.

Enfin, si tout se passe comme prévu, 10 ans auront été nécessaires pour que le projet aboutisse.

Ce parc éolien aura une puissance de 12 MW. Parallèlement, les travaux du parc éolien des Champarts ont également commencé. Ce seront 4 éoliennes supplémentaires qui vont être construites, dont 2 sur notre territoire communal. Elles apporteront environ 15 MW complémentaires.

Vive le vent !



Déclaration de Travaux :

Information très importante :

Tous travaux de remplacement de fenêtres, volets, portes d'entrée, portail, ravalement, clôture etc. doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation de travaux.

Pour la construction de bâtiments un permis de construire est exigé.

Dans les deux cas, vous devez demander les formulaires en Mairie, les compléter et les déposer au secrétariat.

Ces demandes sont instruites par les services de l'urbanisme de la communauté de communes de la forêt.

Attention, l'architecte des bâtiments de France ayant effectué une visite dernièrement a relevé des non conformités ne respectant pas l'architecture du bourg, notamment dans les environs proches de l'église.

Leurs services vont vérifier si des demandes ont été effectuées et pour les cas les plus flagrants signifier la dépose des portes d'entrée, volets ou fenêtres n'étant pas adaptés aux dimensions des encadrements d'origine.

A savoir :

Les entreprises ont devoir de conseils. Elles ne doivent pas intervenir tant que les travaux n'ont pas reçu d'avis favorable des services de l'urbanisme.

Pour tout renseignement, appelez la Mairie d'Aschères le Marché :

Tel : 02 38 39 20 38



Le comité des fêtes :

Le comité des fêtes d'Aschères le Marché existe depuis 1972. Son bureau est composé d'un président, Frédéric Riva, d'une vice-présidente, Catherine Limodin, d'un trésorier, Daniel Venon, d'une trésorière adjointe, Marie-Odile Legendre et d'une secrétaire, Maïté Avilès.

Les membres du bureau sont aidés de bénévoles qui donnent de leur temps pour aider à organiser les différentes festivités.

Ils en organisent plusieurs durant l'année qui permettent de faire vivre notre village :

- La Marche Gourmande qui se déroulera le samedi 14 mai
- les Feux de la Saint Jean qui auront lieu le 18 juin
- la Fête du pays les 10 et 11 septembre

Ainsi que la chasse aux œufs, des randonnées locavores, le Noël des enfants (en association avec Familles Rurales) et d'autres manifestations.

Ils ont la joie de vous accueillir lors de ces différents événements qu'ils mettent du temps à préparer pour essayer de proposer quelque chose de différent à chaque fois.

Si vous voulez rejoindre cette équipe pleine de bonne humeur et que vous voulez partager vos idées, vous êtes les bienvenus.

Retrouvez le calendrier des manifestations sur le site internet :

<http://comite-des-fetes-ascheres.e-monsite.com>

Également sur ce site, toutes les informations de contact.

Adresse mail : cdf.ascheres@gmail.com

Il existe aussi une page facebook



Aschères sur le chemin de St Jacques de Compostelle

En 2021, une quarantaine de pèlerins venant de divers pays (Suisse, Ukraine, Italie, Belgique, Hollande, Allemagne, Canada) et de plusieurs régions de France sont passés chez Blandine et Thérèse après avoir contacté la mairie pour le gîte et le couvert à Aschères, village étape sur le chemin. Nos secrétaires de mairie sont des maillons essentiels pour tous les pèlerins et particulièrement pour ceux qui ne parlent pas notre langue.

L'été dernier, nous avons organisé avec des sympathisants d'Aschères et de Bazoches, deux soirées mémorables. C'est ainsi que nous nous sommes retrouvés une douzaine à table avec deux italiens, un suisse et un allemand chez Blandine et Jean, puis, un belge, un canadien et son chien, un hollandais avec sa compagne chinoise chez Thérèse.

En repartant, nous leur conseillons un arrêt « Chez Pépère » .

Les pèlerins gardent un bon souvenir de leur passage et donnent parfois quelques nouvelles durant plusieurs jours.

Le balisage du chemin est en cours de préparation par Compostelle 45. Des pavés peints en jaune et bleu (couleurs de Compostelle) seront posés sur l'itinéraire officiel.



Un repas avec des pèlerins venus de l'étranger

Thérèse et Blandine

Paris-Nice Cycliste :

Le 07 Mars 2022, le Paris Nice était avec nous pour la deuxième étape, avec un passage dans notre plaine de Beauce par une journée ensoleillée mais venteuse, comme souvent. Les fans de cyclisme étaient présents au lieu-dit « Bel-Air », au bord de la D97. Le peloton était groupé, ce fut donc un passage éclair. A l'arrivée sur Orléans, le Néerlandais Fabio Jakobsen a devancé le Belge Wout van Aert et le Français Christophe Laporte. Ce dernier est donc resté en jaune. Cocorico !!!!!

Pas d'incident sur la zone aschéroise qui fut protégée comme prévu pour faciliter le passage de la course.